



Guide de référence de l'association de hockey mineur

Date : le 2 novembre, 2021

À : Association et ligue de hockey mineur, Présidents

De : Michelle Currie

Pour communiquer avec votre Conseil de Hockey Mineur HNB : <https://hnb.ca/en/minor-hockey/hnb-minor-hockey-council> Les équipes devraient toujours communiquer avec leur association avant de communiquer avec le directeur du district.

Retour au jeu : Hockey Nouveau-Brunswick a élaboré un document de retour au jeu, qui doit être strictement suivi par toutes les AHM, toutes les équipes de HNB et tous les membres de HNB en tout temps. Les mises à jour des versions sont publiées à mesure que les directives gouvernementales sont mises à jour. Veuillez suivre ce lien et rechercher « Retour au jeu » : [Retour au Hockey - Version 12.pdf \(hnb.ca\)](#)

Alignements d'équipes: Les alignements des équipes de HNB doivent être inscrites au registre de Hockey Canada avant qu'une équipe joue un match de ligue. Tous les joueurs des programmes M7 et M9 doivent figurer à l'alignement d'une équipe dans le RHC ou sur une liste d'équipe du RHC. Tous les alignements doivent être indiqués dans le RHC au plus tard le 15 novembre de la saison actuelle.

Les joueurs affiliés ne sont pas autorisés à participer à quelque titre que ce soit jusqu'à ce qu'ils soient ajoutés à la liste de l'équipe affiliée et que toutes les autorisations aient été déposées auprès du directeur de district ou du président de la ligue respectif. Il est de la responsabilité de l'équipe d'acquiescer toutes les autorisations et de les déposer auprès de la personne désignée dans UNE soumission.

Dates Importantes : [Hockey New Brunswick - Dates importantes \(hnb.ca\)](#)

La Journée de Développement : Selon la section 27.2 du Manuel des opérations du hockey mineur, aucun match ne sera joué par une équipe de hockey mineur le premier samedi de novembre pour le week-end de développement. Le but de la journée de développement est d'offrir des opportunités de développement personnel à tous les membres des associations de hockey mineur (exemples : cliniques pour entraîneurs, camps pour femmes, camps d'habiletés, sessions pour parents, cliniques pour arbitres).

**Vérification du casier judiciaire/ Vérification des antécédents en vue du secteur vulnérable:**

Est requis pour tous les bénévoles âgés de 18 ans ou plus le 31 décembre de la saison courante. La vérification du casier judiciaire doit être remise à votre association de hockey mineur à tous les trois ans, et une vérification des antécédents en vue du secteur vulnérable une fois seulement. Toutes les vérifications doivent être envoyées au bureau d'HNB via l'association locale, avant la date limite du 15 décembre. HNB acceptera une copie digitale du CRC/VSC, à condition qu'elle soit clairement lisible et qu'elle englobe le document entier dans sa taille originale.

Les membres peuvent aussi se servir du site www.mybackcheck.com à un coût de \$25.00 plus taxes.

REMARQUE : Le service MyBackCheck couvre uniquement le VCJ, et non la vérification des antécédents/ vulnérable.

Demande en ligne pour sanction d'activité spéciale: Cette sanction est utilisée pour tous les événements d'équipe hors glace (ceci comprend les événements de levées de fonds). Notez bien que le seul sport assurable, autre que le hockey est uniquement l'entraînement hors-glace. Si une équipe participe à une activité non sanctionnée, elle peut ne pas être admissible à une assurance en cas de blessure. Les équipes peuvent participer à des événements sans certificat d'assurance approuvé, mais elles le font au risque de ne pas avoir de couverture d'assurance. Les équipes peuvent participer à des événements sans demander l'approbation, mais elles le font au risque de ne pas être assurées. Veuillez suivre ce lien pour demander un certificat d'assurance : [BFL CANADA](#)

Assurance Hockey Canada: Hockey Nouveau-Brunswick et ses membres inscrits sont assurés pour la saison courante par Hockey Canada avec leur assureur BFL Canada. Tous les joueurs et le personnel de banc doivent apparaître sur un alignement d'équipe pour la saison courante afin d'être assuré. Pour plus amples informations de l'assurance de HNB, veuillez cliquer sur le lien et tournez à la page 41. [HC19-0115-Safety-Requires-Teamwork-f.pdf \(hnb.ca\)](#)

Rapports de Blessure: Les rapports de blessure doivent être soumis à HNB en dedans de 90 jours pour toute blessure d'un joueur/personnel de banc inscrit sur la liste de HNB ou de l'ASINB. Le dossier restera ouvert aux réclamations pendant un an de la date de blessure. Hockey Canada est une assurance supplémentaire, donc si le membre blessé à une autre assurance, la réclamation doit être présentée à leur assurance primaire avant d'être envoyée à HNB, et une copie des prestations payées doit accompagner toute réclamation pour remboursement. Le membre blessé ou sa famille est responsable de m'envoyer un rapport de blessure complet (les pages 1 et 2 doivent être remplies entièrement, sinon la demande sera rejetée ou non traitée) à l'adresse mcurrie@hnb.ca ou par la poste dans les 90 jours suivant la date de la blessure. Des informations détaillées sur l'assurance sont disponibles à l'adresse suivante : [Hockey New Brunswick - Assurance \(hnb.ca\)](#)



Manuel d'Opérations du hockey mineur: Ce document est un outil très utile pour tous les bénévoles d'une association, incluant les entraîneurs et gérants. Vous y trouverez tous les infos reliées au hockey mineur, ainsi que tous les changements, tels que votés par les membres de HNB. Tout changement au document du [manuel d'opération](#) sera indiqué en **rouge**. Les informations telles que: les exigences pour voyage, affiliation, mouvement de joueur, exigences de compétences, règles de jeux M9, la structure U11 et bien d'autres informations sont dans ce document. Si vous avez des questions reliées à ce document, vous devez communiquer avec votre association pour clarification.

REMARQUE : Votre association peut imposer des exigences ou des règlements supplémentaires, alors vérifiez toujours auprès de votre association.

REMARQUE : AAA ont leur propre Manuel d'opérations sous l'onglet "Hockey Élite" sur le site de HNB.

Entente ASINB(Interscolaire): La section 6 du Mémoire d'Entente avec HNB-NBIAA indique les divisions auxquelles les joueurs peuvent s'associer :
<https://hnb.ca/images/FRANCAIS - MOU - Juin 2021-2022 WEBSITE INFO.pdf>

Permis de voyage: Il y a eu un retard dans la mise en place des permis de voyage dans le nouveau HCR 3.0. Nous espérons que cela sera complété dans les prochaines semaines. Un document de formation sera également envoyé par courriel une fois que les permis de voyage en ligne seront terminés. En attendant, les autorisations de voyage manuelles devront être remplies et envoyées au directeur de district de l'association pour approbation.
<https://hnb.ca/images/2021/Travel Permit-Out of Province-exhibition-jamboree.pdf>

Veillez noter que ces demandes peuvent seulement être faites par les bénévoles qui figurent sur leur alignement d'équipe sur le Registre de Hockey Canada. ****Les permis de voyage sont exigés pour TOUS les tournois, incluant les tournois sanctionnés par HNB, et aussi les matchs hors concours (peu importe si l'équipe voyage. Ceci sanctionne le match si vous êtes l'équipe hôte du match hors concours).**

REMARQUE : Tous les permis de voyage hors province et hors du Canada doivent être accompagnés d'un formulaire rempli et envoyé à mcurrie@hnb.ca de HNB (veuillez la contacter pour obtenir le formulaire), afin de s'assurer que le tournoi ou l'équipe est sanctionné par la branche ou la fédération. Il existe des directives spécifiques pour les permis de voyage. Veuillez-vous référer à la section 21 du [Manuel des opérations mineures](#).

Hockey Féminin: La double inscription permet aux joueuses de s'inscrire dans une équipe mineure HNB exclusivement féminine, ainsi que dans une équipe mineure HNB mixte.



REMARQUE : Les joueuses AAA et NBIAA ne sont PAS autorisées à s'inscrire en double. Veuillez lire attentivement les conditions à l'adresse suivante : [Hockey New Brunswick - Hockey féminin \(hnb.ca\)](http://hnb.ca) et cliquez sur le document « Entente double Inscription ».

Respect et Sport pour Parent: La date limite de certification dans le Respect et Sport PARENT est le 1^{er} décembre de la saison courante. Un parent de chaque nouveau joueur, peu importe l'âge du joueur quand il commence à jouer, doit compléter la formation en ligne nommée "Respect et Sport pour parent". Le coût de ce cours est 12,00\$ plus taxes. Le cours prend environ une heure à compléter.

Vous êtes déjà certifié et vous voulez ajouter un enfant ? Le lien n'est PAS créé dans E-Hockey. Si un parent a suivi ce cours pour un enfant plus âgé qui est déjà dans le système et qu'il a maintenant un nouveau joueur de hockey, il doit se rendre à nouveau sur son compte Respect et Sport Parent existant, cliquer sur "Profil", puis sur "Gestion des enfants" et ajouter son enfant à son profil et cliquer sur "Enregistrer". Si le parent a oublié son nom d'utilisateur ou son mot de passe, il doit cliquer sur le lien " Retrouver votre nom d'utilisateur ou Réinitialiser votre mot de passe" sur la page pour le récupérer. Toute autre personne peut me contacter directement pour le dépannage. [Hockey New Brunswick - Programme pour Parent - Respect et Sport \(hnb.ca\)](http://hnb.ca)

REMARQUE : Respect et Sport Leader et Respect et Sport Parent sont deux certifications différentes et ne sont pas transférables. Les deux liens sont clairement définis sur le site web de HNB, sous la section des Stages.

Certification des entraîneurs : Le calendrier des stages et la liste des certifications requises pour les entraîneurs sont affichés sur le site Web de HNB - [Hockey New Brunswick - Stages \(hnb.ca\)](http://hnb.ca). Pour plus d'informations sur les stages ou pour réserver un stage dans votre association, contactez Matt Vautour - mvautour@hnb.ca. La date limite de certification est le 15 décembre.

Tournois : Une liste des tournois sanctionnés par HNB, classés par division, est affichée sur le site Web de HNB [Hockey New Brunswick - Accueil \(hnb.ca\)](http://hnb.ca).

Normes disciplinaires minimales : Veuillez-vous assurer que les entraîneurs et le personnel de l'équipe connaissent les normes minimales de discipline de HNB. L'objectif de ce document est d'établir un protocole disciplinaire qui définira clairement le rôle et les responsabilités de tous les participants dans l'application d'une politique disciplinaire pour les infractions commises selon les règles de jeu officielles de Hockey Canada.

[FR - Hockey NB - Minimum Standards Discipline - Suspensions.pdf \(hnb.ca\)](http://hnb.ca)

HOCKEY NEW BRUNSWICK



HOCKEY NOUVEAU-BRUNSWICK

SVP communiquer avec moi si vous avez des questions ou des préoccupations. Bonne saison à tout le monde, et merci pour votre bénévolat!

Michelle Currie
Hockey Nouveau-Brunswick, Services aux Membres
mcurrie@hnb.ca
506-453-0865